

Avis de constitution

SOCIETE « SITIONBE ET AMI » en abrégé « CSIAM »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE SOLEIL 3, Lot 354,  
Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 01/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SITIONBE ET AMI » en abrégé «  
CSIAM »

Objet : Informatique – Télécom, BTP, Immobilier

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE SOLEIL 3, Lot 354,  
Ilot 35

Dirigeant(s) M SORO SITIONBE BRAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02267 du 25/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°25985/GTCA/RC/2025 du 25/04/2025

